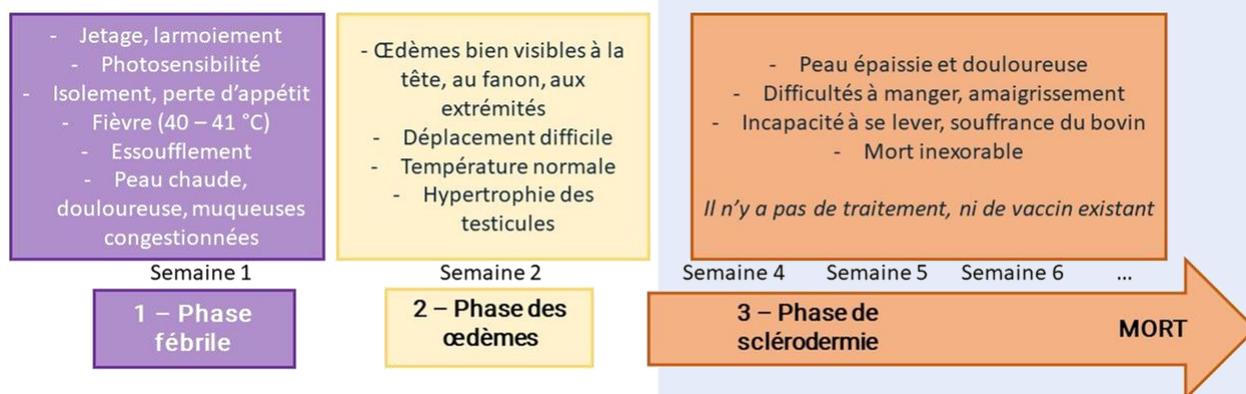


LA BESNOITIOSE

*La besnoitiose, ou maladie de la peau d'éléphant, est une maladie non contagieuse due à un parasite microscopique du groupe des coccidies : *besnoitia besnoiti*.*

Elle touche tous les bovins, quelle que soit leur race, surtout les jeunes à partir d'un an et les mâles, qui peuvent devenir définitivement stériles. C'est une maladie en forte progression en France.

Trois phases dans l'expression de la maladie



Les bovins qui viennent d'être infestés peuvent ne plus présenter de signe clinique quand la phase fébrile ou la phase des œdèmes est terminée. Cependant, ces bovins **restent porteurs toute leur vie de kystes cutanés très riches en parasites qui peuvent ensuite être transmis lors de piqûres par des insectes (taons, stomoxes) ou des aiguilles à usage non unique.**

Comment dépister la besnoitiose ?

Les sérologies (technique ELISA) **permettent d'identifier la présence d'anticorps dirigés contre le parasite.** Réaliser un dépistage sérologique sur prélèvement de sang peut permettre d'éviter l'introduction de cette maladie dans un élevage.

Les analyses peuvent être réalisées en sérologie individuelle ou de mélange, sur prélèvement de sang ou sur lait de tank.

Il vaut mieux prévenir...

C'est à dire **éviter l'introduction d'animaux parasités dans un cheptel sain.** La lutte consiste donc principalement en un contrôle de tout bovin à l'achat, quelle que soit sa provenance.



Lors de rassemblements d'animaux, il est important de **vérifier que l'ensemble des bovins mélangés est sain** (à prévoir dans un règlement sanitaire) : cela permettra d'éviter la transmission du parasite entre les bovins, malgré la présence potentielle d'insectes vecteurs.

Contrairement aux culicoïdes, vecteurs de FCO et/ou de MHE, qui peuvent parcourir plusieurs kilomètres très rapidement, les taons et les stomoxes, vecteurs de la besnoitiose, sont des insectes moins mobiles puisque les études relatent qu'ils peuvent parcourir seulement quelques centaines de mètres en un seul vol. Ainsi, dans la pratique, voici quelques conseils de gestion des bovins en période de pâturage :

- Limiter l'accès aux zones humides (ruisseaux, eaux stagnantes, ...) et aux zones de stockage des fumiers, lieux d'activité des taons et des stomoxes ;
- Privilégier le pâturage alterné avec son voisinage.

Il est également important de veiller à changer d'aiguille entre deux bovins, de manière à limiter les possibilités de transmission du parasite, même si les risques sont moindres.

... que guérir !

La gestion de la besnoitiose peut être complexe quand un cheptel est infesté.

Pour éliminer la maladie, il convient de respecter différentes étapes (isolement, réformes rapides, ...). Vous pouvez demander conseil à votre GDS.

Confirmer le diagnostic :

Lorsqu'un premier bovin présente des signes cliniques, il convient de confirmer le diagnostic en réalisant un prélèvement de sang en vue d'une analyse sérologique (attention à d'autres maladies cutanées ou vectorielles ressemblantes : FCO, gales, carences en zinc...).

La solution n'est pas médicamenteuse :

Puisqu'à ce jour, il n'existe pas de vaccin, ni de traitement efficaces contre cette maladie.

Dépister les animaux positifs :

Les conséquences de la maladie dans un cheptel peuvent être lourdes d'un point de vue économique. Aussi, dès l'apparition des premiers signes cliniques dans un cheptel, il est nécessaire de réaliser un dépistage de l'ensemble des bovins de plus de 6 mois.

Choisir une stratégie :

Lorsqu'un état des lieux de la situation sanitaire du troupeau est réalisé, deux stratégies sont envisageables :

- **Si le nombre d'animaux infestés est faible**, il faut **éliminer les bovins porteurs** (en excluant de les destiner à l'élevage), et en particulier tout animal présentant des signes cliniques.
- **Dans certains cas rares de troupeaux très infestés, la réforme des bovins infestés est plus longue.** Il convient de séparer les bovins séropositifs des bovins séronégatifs jusqu'à leur réforme. Dans ce cas-là, c'est le renouvellement du cheptel qui assurera l'assainissement du troupeau.

Contactez votre GDS qui vous aidera à mettre en place un plan d'assainissement et à trouver des solutions adaptées à votre conduite d'élevage.